

## 15<sup>èmes</sup> Journées Nationales d'Étude des Directeurs des Soins organisées par l'AFDS

Convention à joindre au bulletin d'inscription et à adresser dans les meilleurs délais à :  
Espace Événementiel 7-9, Cité Dupetit-Thouars 75003 Paris

Pour tous renseignements complémentaires :

Tél. : 01.42.71.34.02 Fax : 01.42.71.34.83 - E.mail : partenaires@espace-evenementiel.com

### CONVENTION DE FORMATION

Entre **L'Association Française des Directeurs des Soins - AFDS**

Association Loi 1901, non assujettie à la TVA

Siret n° : 403.828.510.000 53 - APE : 9499Z

N° d'organisme formateur : 54 79 01026 79

AFDS - Direction des soins - CH - 40 avenue Charles de Gaulle BP 70600 - 79021 Niort cedex

Et **L'établissement**

Adresse postale  
complète

Tél.

E-mail

Pour l'agent **NOM**

**Prénom**

Fonction

Formation **Journées Nationales d'Étude des Directeurs des Soins**

**"TERRITOIRES PRESCRITS, PARCOURS RÉELS"**

réservées aux **CGS, DS, CSS, CS, DH et D3S**

Catégorie **Action d'adaptation et de développement des compétences et des salariés**

Durée **3 jours les 20, 21 et 22 septembre 2017**

Lieu **C.I.D. Deauville**

Frais  **adhérent AFDS 3 jours : 950 € net de taxe**  **non-adhérent AFDS 3 jours : 1100 € net de taxe**

Pour les **CSS, CS, DH, et D3S uniquement** :  **1 jour : 400 € net de taxe**  **2 jours : 700 € net de taxe**

Préciser le ou les jours  **mercredi 20**  **jeudi 21**  **vendredi 22**

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session. Frais d'hébergement et de déplacement de l'agent à votre charge. Facture adressée a posteriori des Journées, après contrôle des cotisations, accompagnée de l'attestation de présence.

#### Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

- Interventions de professionnels de haut niveau du domaine de la santé (collaborateurs du ministre de la Santé, dirigeants d'hôpital, chargés de mission ou cadres de la HAS ou de la DGOS)

- Intervention d'universitaires ou de spécialistes (sociologues, psychosociologues, spécialistes des organisations, systémistes, chercheurs, historiens, philosophes, chargés de mission, juristes...)

#### Présence - évaluation - attestation

L'émargement par le stagiaire est obligatoire chaque jour.

Une évaluation est réalisée en fin de formation.

La délivrance d'une attestation de présence est effectuée a posteriori.

#### Dispositions générales

L'hôpital conserve sur les agents en formation ses prérogatives et responsabilités sur les domaines statutaire et disciplinaire. En cas d'annulation, après le 4 septembre 2017, l'intégralité des frais d'inscriptions resterait acquise à l'AFDS. Il est convenu entre les signataires de la présente convention que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de la formation du fait de l'organisme prestataire, ce dernier doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait. En cas de litige, seul le Tribunal d'Instance de Niort serait compétent.

**Pour l'établissement**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2017

Signature précédée de la mention lu et approuvé

La Direction

**Pour l'AFDS**

Fait à Niort, le 30/04/2017



Stéphane MICHAUD  
Président

Coordonnées bancaires de l'AFDS : IBAN FR76 3000 3015 2000 0372 6634 990 - BIC SOGEFRPP

Banque 30003 - Société Générale

Code guichet 01520 (Niort)

N° de compte 00037266349

Clé 90